

Tribunal pénal fédéral



Partie générale	38
Composition du Tribunal	38
Organisation du Tribunal	40
Marche des affaires	41
Suggestions au législateur	42
Coordination de la jurisprudence	43
Administration du Tribunal	43
Collaboration	45
En particulier	45
Statistiques	46

Rapport de gestion du Tribunal pénal fédéral 2014

Bellinzona, le 22 janvier 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil
des Etats,

Conformément à l'article 34 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'organisation des
autorités pénales de la Confédération (loi sur l'organisation des autorités
pénales, LOAP; RS 173.71), nous vous soumettons notre rapport de gestion
pour l'année 2014.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez témoignée et
pour les moyens mis à notre disposition dans l'accomplissement de nos
tâches. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et
Messieurs les Députés au Conseil national et au Conseil des Etats, l'assu-
rance de notre haute considération.

Au nom du Tribunal pénal fédéral

Le président:	Daniel Kipfer Fasciati
La secrétaire générale:	Mascia Gregori Al-Barafi

Partie générale

Composition du Tribunal

Organes de direction

Présidence

Président: Daniel Kipfer Fasciati
Vice-président: Jean-Luc Bacher

Commission administrative

Président: Daniel Kipfer Fasciati
Vice-président: Jean-Luc Bacher
Membres: Sylvia Frei
Stephan Blättler
Giuseppe Muschiatti

Cour plénière

Membres: Peter Popp
Walter Wüthrich
Andreas J. Keller
Emanuel Hochstrasser
Sylvia Frei
Daniel Kipfer Fasciati
Tito Ponti
Miriam Forni
Giorgio Bomio-Giovanascini
Roy Garré
Cornelia Cova
Jean-Luc Bacher
Patrick Robert-Nicoud
Stephan Blättler
Giuseppe Muschiatti
Nathalie Zufferey Francioli
Joséphine Contu Albrizio
David Glassey

La répartition linguistique demeure inchangée:
dix juges (8,1 postes à plein temps, soit une réduction de 0,2 par rapport à l'année précédente) exercent leurs tâches en langue allemande, six (5,6 postes à plein temps) en langue française et deux (1,6 poste à plein temps) en langue italienne.

Secrétariat général

Secrétaire générale: Mascia Gregori Al-Barafi
Secr. général. suppl.: Patrick Thomann

Cours

Cour des affaires pénales

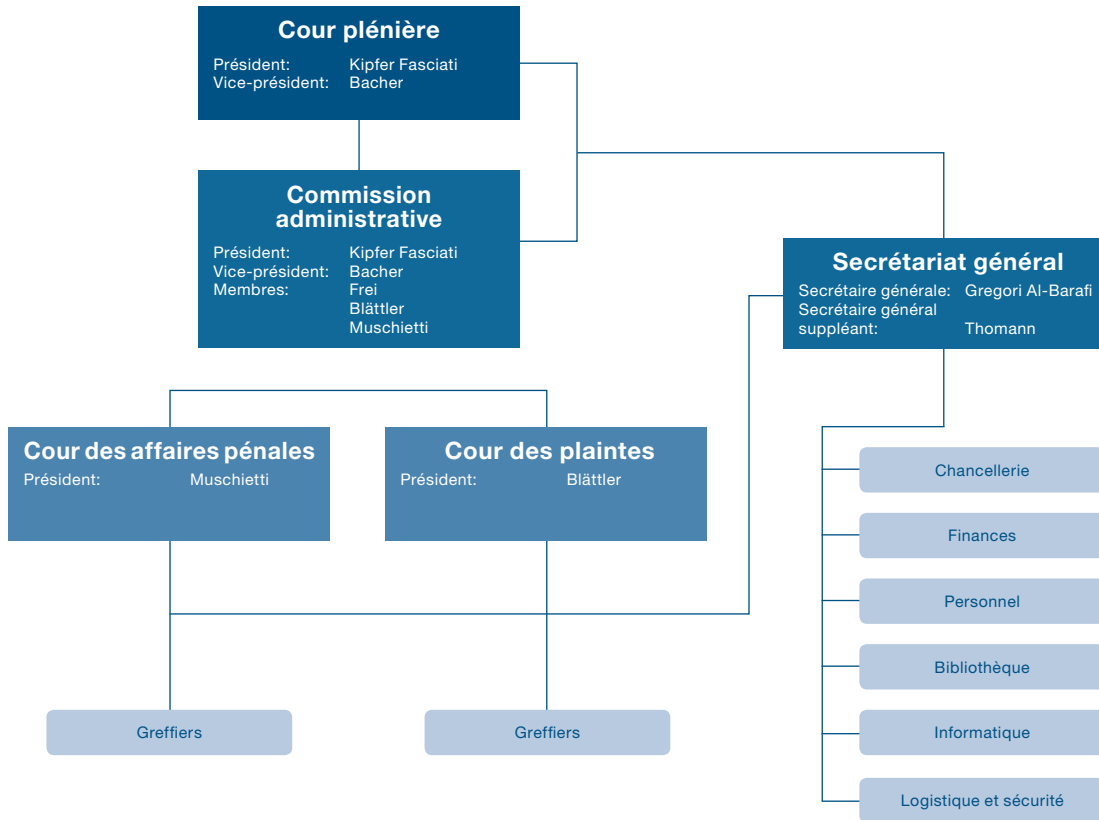
Président: Giuseppe Muschietti
Membres: Peter Popp
Walter Wüthrich
Emanuel Hochstrasser (double affectation)
Sylvia Frei
Daniel Kipfer Fasciati
Miriam Forni
Jean-Luc Bacher
Joséphine Contu Albrizio
David Glassey

Cour des plaintes

Président: Stephan Blättler
Membres: Andreas J. Keller
Emanuel Hochstrasser (double affectation)
Tito Ponti
Giorgio Bomio-Giovanascini
Roy Garré
Cornelia Cova
Patrick Robert-Nicoud
Nathalie Zufferey Francioli

Le 18 juin 2014, l'Assemblée fédérale a élu M^{me} Claudia Solcà juge suppléante pour la langue italienne, elle est entrée en fonction le 1^{er} novembre 2014.

Organisation du Tribunal



Le nombre de juges au sein du Tribunal est resté stable avec 18 personnes (volume d'occupation: 15,3 postes à plein temps (année

précédente: 15,5). Le nombre de greffiers est resté identique avec 21 personnes (volume d'occupation: 18,9 postes à plein temps).

Marche des affaires

En comparaison avec l'année précédente, la charge d'affaires a augmenté dans les deux cours; le nombre d'affaires liquidées a augmenté à la Cour des plaintes et baissé à la Cour des affaires pénales; cependant, il reste plus élevé que la moyenne des trois dernières années. Par rapport à 2013, la Cour des plaintes connaît moins d'affaires pendantes à la fin de l'année; celles-ci ont augmenté à la Cour des affaires pénales, mais surtout du fait qu'un nombre conséquent d'entre elles a été renvoyé devant la Cour des affaires pénales durant le dernier trimestre 2014. La charge de travail est notablement différente d'une langue de travail à l'autre: assurer un pensum égal à tous les collaborateurs des deux cours dans les trois langues officielles demeure, pour un Tribunal d'une taille relativement réduite et sans contentieux de masse, une difficulté organisationnelle constante.

Cour plénière

La Cour plénière s'est réunie à quatre reprises (2013: cinq réunions) et n'a pas traité d'affaires particulières qui mériteraient d'être évoquées. Lors d'une retraite de deux jours consécutifs, la Cour plénière a procédé à un état des lieux: la gestion des conflits et la culture de la communication ainsi que la préparation des élections et des nominations se sont révélées les thèmes les plus sensibles. Aussi des groupes de travail ont été mandatés pour évaluer, au sujet de ces deux thèmes, les changements souhaitables et proposer ces derniers. Ces travaux sont encore en cours à la fin de l'année.

Commission administrative

La Commission administrative s'est réunie à onze reprises (2013: neuf réunions) pour traiter des affaires courantes de l'administration judiciaire. En particulier, elle a suivi divers aspects de l'exploitation et de la marche du nouveau siège du Tribunal. Après avoir consulté le personnel, la commission administrative a édicté les bases réglementaires pour constituer une délégation du personnel. Celle-ci a été élue en décembre.

Cour des affaires pénales (Tribunal pénal de première instance de la Confédération)

Le nombre d'affaires entrées, 55 (année précédente: 43), est le plus élevé des cinq dernières années et excède ainsi la moyenne sur trois ans (48). Durant l'année, 43 prononcés finaux (année précédente: 50) ont été motivés, notifiés et liquidés; leur nombre est ainsi plus élevé que la moyenne sur trois ans, qui s'élève à 47. Fin 2014, 28 affaires (année précédente: 32) sont pendantes: 27 d'entre elles (année précédente: 13), concernant 34 personnes (année précédente: 26), n'ont pas encore fait l'objet d'un prononcé. Une affaire a été jugée mais pas encore motivée. La durée moyenne entre la litispendance et le prononcé est de 4,4 mois, celle entre la litispendance et l'expédition des considérants écrits de 5,4 mois. Seuls quelques cas, pour des raisons objectives, n'ont pu être motivés dans le délai légal de trois mois. Les affaires pendantes ont engendré 14 procédures annexes dont la décision incombait pour neuf d'entre elles au collège des juges (année précédente: 13); elles ont toutes été liquidées. La comparaison sur cinq ans montre une augmentation continue et à long terme des affaires entrées et liquidées, quand bien même le nombre de liquidations est légèrement inférieur à l'année précédente. Depuis l'entrée en vigueur du CPP, le Ministère public de la Confédération fait usage de l'ordonnance pénale (onze oppositions; année précédente: onze) et de l'accusation selon la procédure simplifiée (neuf entrées; année précédente: neuf). Les nouvelles règles de compétence ont augmenté notablement le nombre de procédures conduites par le juge unique (34 entrées; année précédente: 26). Dans le nombre d'affaires liquidées figurent deux cas où l'acte d'accusation a été renvoyé au Ministère public (année précédente: six).

Cour des plaintes

L'année 2014 a vu pour la troisième fois les affaires qui ressortissent à la procédure pénale et celles qui se rapportent à l'entraide judiciaire internationale en matière pénale réunies au sein de la Cour des plaintes unique. En termes de personnel, l'année 2014 a connu de fortes différences d'une langue à l'autre. En

langue allemande, ni fluctuation ni absence inhabituellement longue n'ont eu lieu (congés, maladies, vacances de postes intérimaires). En langue italienne, un greffier à 0,6 poste a été affecté à la Cour des plaintes en provenance de la Cour des affaires pénales. Depuis, l'assistance en langue italienne ne peut être fournie que par la Cour des plaintes à la Cour des affaires pénales et non plus indifféremment d'une cour à l'autre; de fait, le partage des ressources n'est pas affecté. En langue allemande, la Cour des plaintes a bénéficié du soutien de greffiers de la Cour des affaires pénales dans la même mesure que l'année précédente. En langue française, la Cour des plaintes a connu une fluctuation sur 3 des 5 postes de greffiers (soit l'équivalent de 2,8 postes à temps plein sur 4,4) et une vacance intermédiaire de 2 mois. Le nombre de cas entrés durant l'année du rapport a augmenté de 32 (soit env. +4,7%) pour atteindre 715, nombre le plus élevé jamais atteint. De plus, le volume de travail réel est plus important encore car fin 2013, 49 affaires connexes en langue italienne étaient entrées début décembre; les entrées en 2014 n'ont pas connu de telle situation. En langue française, les entrées ont augmenté d'environ 18% et de 14% en langue allemande. Ce volume de travail ne peut guère être absorbé dans la durée avec les ressources actuelles. En langue italienne, les entrées ont diminué de 38% et sont revenues ainsi à leur niveau normal. Le nombre d'affaires liquidées a augmenté de 68 et atteint 759 (+9,8%); ce nombre doit être relativisé car l'augmentation est due principalement aux affaires connexes en langue italienne susmentionnées. Le nombre d'affaires pendantes fin 2014 était de 191 (année précédente: 253). Des affaires pendantes fin 2014, 21 (2013: dix) le sont depuis plus de six mois.

Suggestions au législateur

Selon l'article 59 alinéa 1 lettre c du Code de procédure pénale (CPP), les décisions quant à la récusation de l'autorité de recours sont de la compétence de la juridiction d'appel. Comme une telle juridiction n'existe pas pour le Tribunal pénal fédéral, la loi comporte une vraie lacune lorsque des membres de la Cour des plaintes sont concernés (décision de la Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral BB.2014.119 du 22 septembre 2014 et réf. citées ainsi qu'arrêt du Tribunal fédéral 1B_355/2014 du 13 novembre 2014).

Coordination de la jurisprudence

Durant l'année du rapport, aucune question ne s'est posée qui aurait nécessité de coordonner la jurisprudence des deux Cours.

Administration du Tribunal

Personnel

Fin 2013, en plus des juges, 50 personnes occupant 42,65 postes à plein temps étaient employées par le Tribunal. Durant l'année du présent rapport, six personnes (trois greffières, un secrétaire et deux collaborateurs des services) ont quitté le Tribunal, tandis que quatre collaborateurs (trois greffiers et un collaborateur des services) ont débuté leur activité. Un apprenti de commerce a été engagé au 1^{er} septembre 2014. Celui-ci ainsi que les stagiaires, engagés pour une période limitée de six mois, ne sont pas inclus dans les fluctuations de personnel. Fin 2014, l'effectif du Tribunal comptait, en plus des juges, 48 collaborateurs occupant 42,30 postes à plein temps.

Finances

Le bilan du Tribunal pénal fédéral présente en 2014 des dépenses d'un montant de Fr. 14 049 346.– et des recettes d'un montant de Fr. 1 119 408.–, dont il résulte un excédent de charges de Fr. 12 929 938.–. Les recettes issues de frais de justice ont représenté Fr. 988 207.– et sont de 14,1% inférieures à celles de l'année précédente. Les recettes de la Confédération issues des frais de procédure et des émoluments judiciaires prononcés par la Cour des affaires pénales ainsi que des confiscations et des créances compensatoires sont portées dans les livres du Ministère public de la Confédération en tant qu'autorité d'exécution; elles ne figurent donc pas dans les comptes du Tribunal pénal fédéral.

Les charges de personnel s'élevaient en 2014 à Fr. 10 646 972.– et ont ainsi augmenté de 1,7% par rapport à 2013. Le crédit correspondant a été utilisé à 94,2%. Les dépenses liées aux procédures pénales se sont élevées à Fr. 458 777.– (47,6% du budget) et comprennent Fr. 240 000.– versés à la Police cantonale tessinoise en vertu de l'accord entré en vigueur en 2014. Les dépenses liées à l'informatique se sont élevées à Fr. 391 111.–, soit Fr. 77 133.– ou 16,5% de moins que l'année précédente. Des informations complémentaires relatives aux finances figurent dans le document à l'appui du bilan 2014 établi par le Département fédéral des finances (DFF).

Informatique

Alors que durant l'année précédente le Service informatique a été sollicité pour diverses tâches exceptionnelles telles que le déménagement dans le nouveau bâtiment et le passage au système d'exploitation Windows 7, l'année 2014 a été consacrée aux activités ordinaires telles que la mise à jour des applications installées ainsi que la planification et la coordination avec les fournisseurs externes, les ressources internes et les utilisateurs. A cet égard, le Service informatique a décidé de donner la préférence à des mises à jours plus modestes mais plus fréquentes car il est apparu que les utilisateurs s'adaptent mieux à de tels changements mineurs. En raison de la taille du Tribunal, certains matériels et prestations informatiques ont dû être achetés; les relations avec les fournisseurs externes se sont révélées ambivalentes. Un petit nombre de fournisseurs proposent des applications conformes aux besoins du Tribunal, si bien que le choix des produits, les prestations fournies ou le rapport qualité/prix ne sont pas toujours satisfaisants. Afin de trouver de meilleures solutions et établir des synergies, le Service informatique a échangé de manière plus intensive avec d'autres autorités et tribunaux.

Bibliothèque

En juin 2014, le Tribunal pénal fédéral a accueilli le congrès annuel de l'Association des bibliothèques juridiques suisses, auquel ont participé plus de 60 bibliothécaires juridiques de toute la Suisse.

Exploitation, logistique et sécurité

Après le déménagement dans le nouveau siège en octobre 2013, les collaborateurs du Service de logistique et de sécurité se sont familiarisés avec la technique du bâtiment et sa sécurité. Ils ont affiné et formalisé les différents processus et, dans le domaine de la sécurité, ont collaboré étroitement avec le Service fédéral de protection. Le Service de logistique a joué un rôle important dans l'élimination des défauts propres à un bâtiment aussi complexe. D'une part il a localisé les problèmes et les a signalés à l'Office fédéral des constructions et de la logistique, d'autre part il a coordonné et surveillé les travaux de mise en état par les entreprises concernées tout en veillant

à maintenir la marche ordinaire du Tribunal. De plus, en particulier durant le second semestre, il s'est agi de planifier et de coordonner les premiers travaux d'entretien régulier.

Collaboration

Les contacts entre la Commission administrative du Tribunal pénal fédéral et le Tribunal fédéral comme autorité de surveillance, particulièrement dans le cadre des séances de surveillance, ont été comme toujours positifs. Il en va de même des contacts et de la coordination sur des sujets techniques à l'échelon du Secrétariat général et des services. Durant l'année du rapport, les commissions administratives des trois tribunaux fédéraux de première instance se sont réunies pour une séance de discussion sur des thèmes communs. De plus, des échanges de vues sur des questions avant tout techniques ont été menés avec des délégations du Ministère public de la Confédération et de son Autorité de surveillance, de la section entraide judiciaire de l'Office fédéral de la justice et de l'Association suisse des avocats.

En particulier

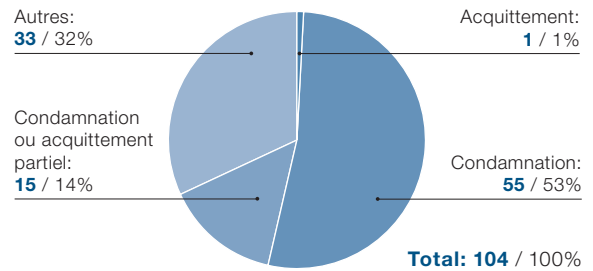
A l'occasion de son dixième anniversaire, le Tribunal a organisé le 24 octobre 2014 en collaboration avec la Commission tessinoise pour la formation permanente des juristes une journée d'étude au sujet de la justice pénale fédérale à laquelle a participé une centaine d'intéressés issus des universités, des tribunaux, du barreau et de l'administration cantonale.

Suite à la Journée portes ouvertes organisée en automne 2013, le Tribunal a reçu d'innombrables demandes de visites de la part d'autres autorités, universités, écoles et associations privées, qui ont manifesté un grand intérêt à l'institution et à son bâtiment. Le Tribunal a tenté de répondre favorablement à ces demandes dans la mesure du possible, afin de donner une certaine visibilité à l'institution judiciaire.

Nombre et nature des affaires

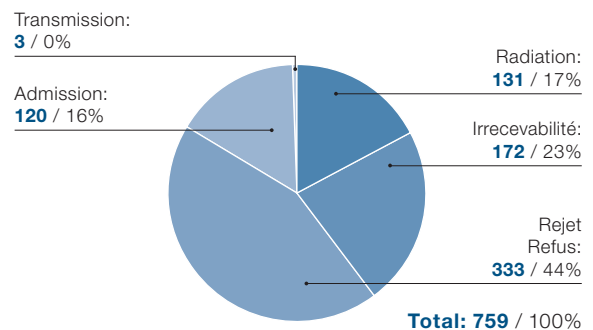
Affaires de la Cour des affaires pénales

	Affaires						Issue du procès (selon accusé)			
	Introduites en 2013	Liquidées en 2013	Reportées de 2013	Introduites en 2014	Liquidées en 2014	Reportées à 2015	Acquittement	Condamnation	Condamnation, acquittement partiel	Autres
Poursuites pénales	30	37	11	40	29	22	1	40	11	18
Disjonctions	2	1	2	-	1	1	-	-	3	-
Demandes de révision etc.	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-
Décisions ultérieures	5	6	-	7	5	2	-	7	-	4
Renvois par la Cour des plaintes	2	1	1	-	1	-	-	-	1	-
Renvois par le Tribunal fédéral	4	5	2	7	7	2	-	7	-	11
Total	43	50	16	55	43	28	1	55	15	33



Affaires de la Cour des plaintes

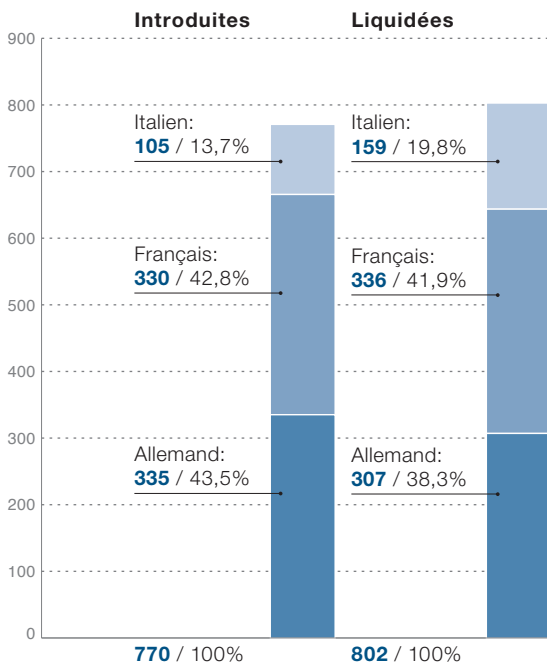
	Affaires						Issue du procès						
	Introduites en 2013	Liquidées en 2013	Reportées de 2013	Introduites en 2014	Liquidées en 2014	Reportées à 2015	Radiation	Irrecevabilité	Rejet Refus	Admission	Renvoi	Transmission	
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes	289	303	96	344	360	80	49	90	138	80	-	3
	Demandes de révision etc.	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Décisions sur renvoi du TF	8	12	-	8	2	6	-	-	2	-	-	-
Total	298	316	96	352	362	86	49	90	138	82	-	3	
Entraide judiciaire internationale	Plaintes	374	354	138	337	375	100	78	80	179	38	-	-
	Détention en vue d'extradition	11	12	1	22	21	2	4	1	16	-	-	-
	Demandes de révision etc.	-	2	-	1	1	-	-	1	-	-	-	-
Total	385	372	139	360	397	102	82	82	195	38	-	-	
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	1	-	3	-	3	-	-	-	-	-	-
Total	683	689	235	715	759	191	131	172	333	120	-	3	



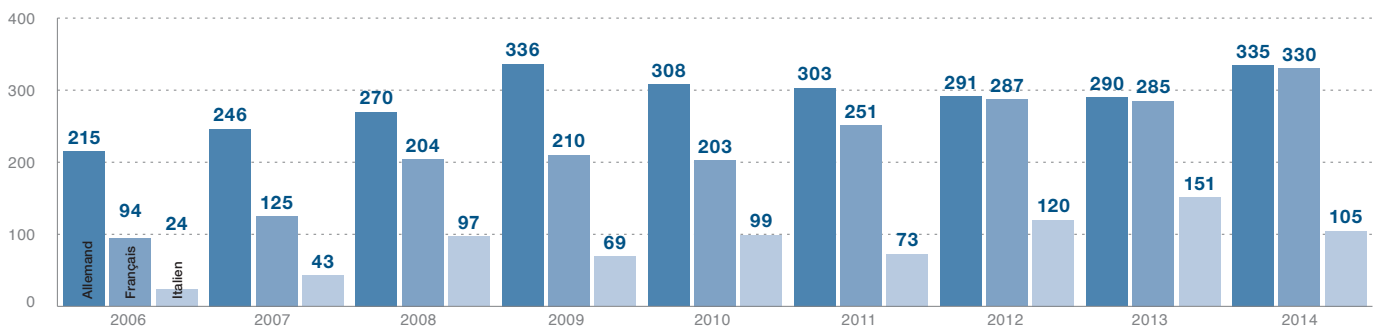
Total général

726 739 251 770 802 219

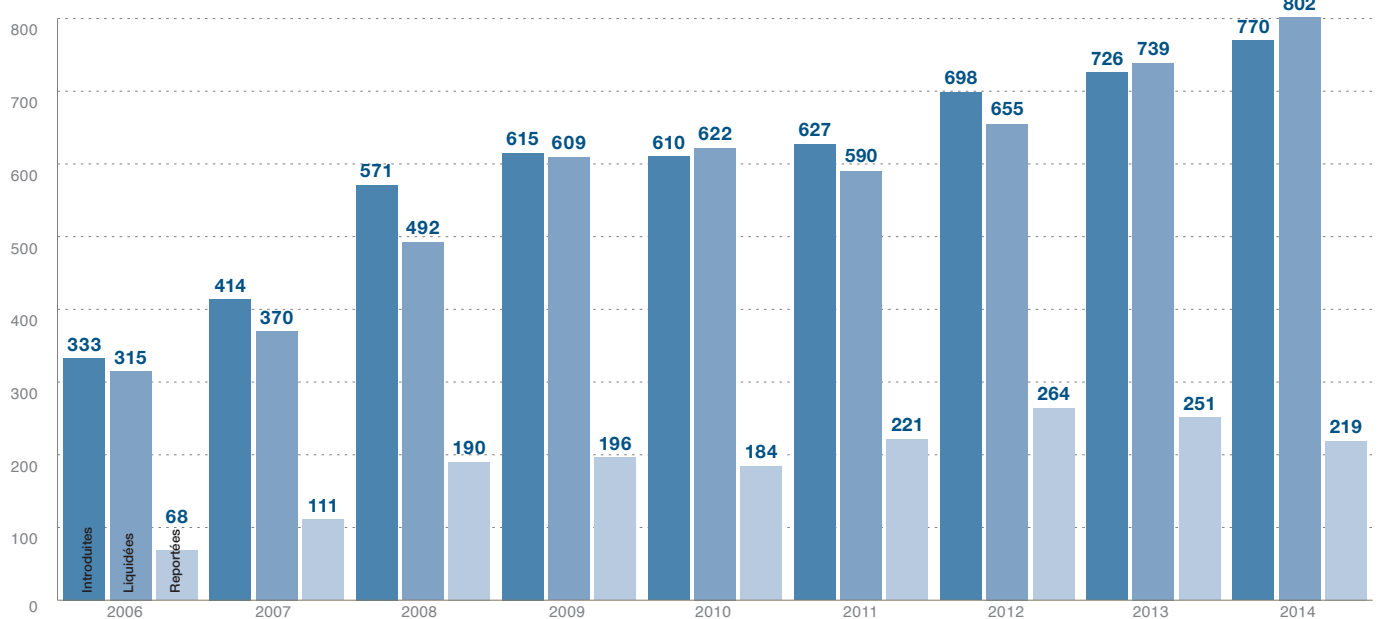
Affaires par langue en 2014



Affaires introduites par langue*



Affaires introduites, liquidées et reportées*

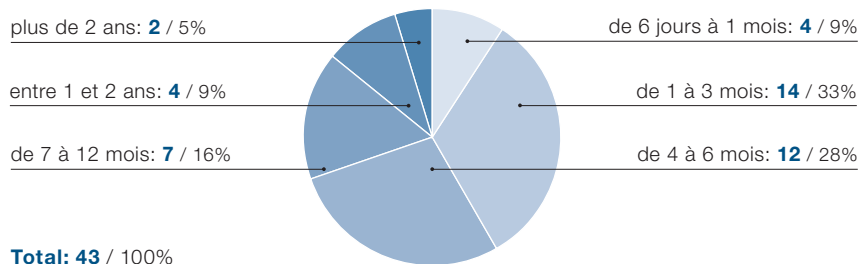


* Contrôles téléphoniques et investigations secrètes exclues

Durée des affaires

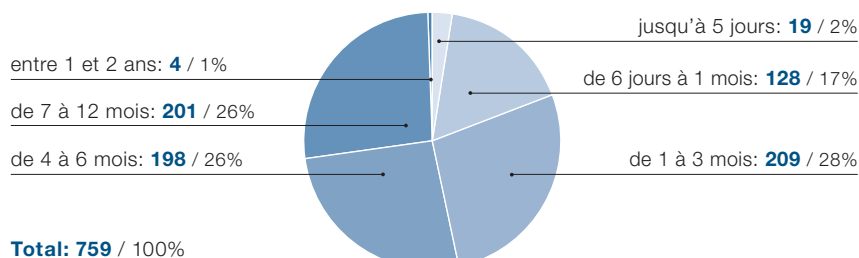
Affaires de la Cour des affaires pénales

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2014
Poursuites pénales	-	4	12	5	5	1	2	29
Disjonctions	-	-	-	-	-	1	-	1
Demandes de révision etc.	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions ultérieures	-	-	2	3	-	-	-	5
Renvois par la Cour des plaintes	-	-	-	-	-	1	-	1
Renvois par le Tribunal fédéral	-	-	-	4	2	1	-	7
Total	-	4	14	12	7	4	2	43



Affaires de la Cour des plaintes

	jusqu'à 5 jours	de 6 jours à 1 mois	de 1 à 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 12 mois	entre 1 et 2 ans	plus de 2 ans	Liquidées au total en 2014
Procédure pénale								
Plaintes et autres demandes	9	80	93	121	54	3	-	360
Demandes de révision etc.	-	-	-	-	-	-	-	-
Décisions sur renvoi du TF	-	2	-	-	-	-	-	2
Total	9	82	93	121	54	3	-	362
Entraide judiciaire internationale								
Plaintes	9	28	113	77	147	1	-	375
Détention en vue d'extradition	-	18	3	-	-	-	-	21
Demandes de révision etc.	1	-	-	-	-	-	-	1
Décisions sur renvoi du TF	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	10	46	116	77	147	1	-	397
Droit public								
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	19	128	209	198	201	4	-	759



Total général

19 132 223 210 208 8 2 802

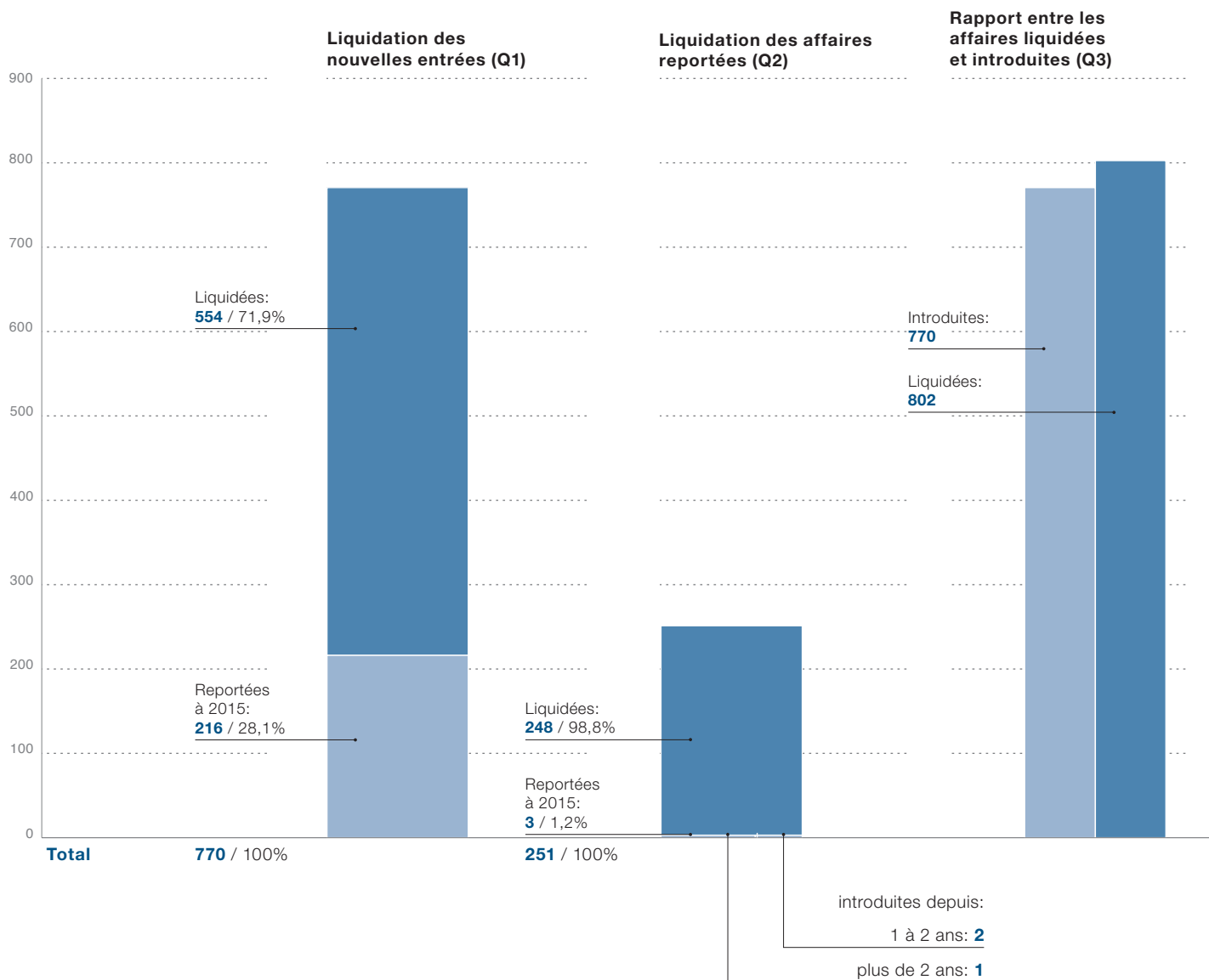
Durée moyenne et maximale des affaires

		Liquidées			Affaires reportées			
		Durée moyenne en jours		Durée maximale en jours	Durée moyenne en jours	Durée maximale en jours		
		pour la décision	pour la confection de la décision écrite	pour le procès	pour la décision	pour la confection de la décision écrite		
Affaires de la Cour des affaires pénales								
	Poursuites pénales	132	30	162	794	232	91	432
	Disjonctions	150	232	382	150	232	1465	1465 ¹
	Demandes de révision etc.	-	-	-	-	-	8	8
	Décisions ultérieures	111	-	111	175	1	43	48
	Renvois par la Cour des plaintes	412	81	493	412	81	-	-
	Renvois par le Tribunal fédéral	218	-	218	493	2	72	135
Affaires de la Cour des plaintes								
Procédure pénale	Plaintes et autres demandes			100	487		65	481
	Demandes de révision etc.			-	-		-	-
	Décisions sur renvoi du TF			13	13		9	9
Entraide judiciaire internationale	Plaintes			127	385		98	281
	Détention en vue d'extradition			20	70		9	16
	Demandes de révision etc.			2	2		-	-
	Décisions sur renvoi du TF			-	-		-	-
Droit public	Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel			-	-		65	96

¹ Jugé le 29.11.2013 mais pas encore motivé.

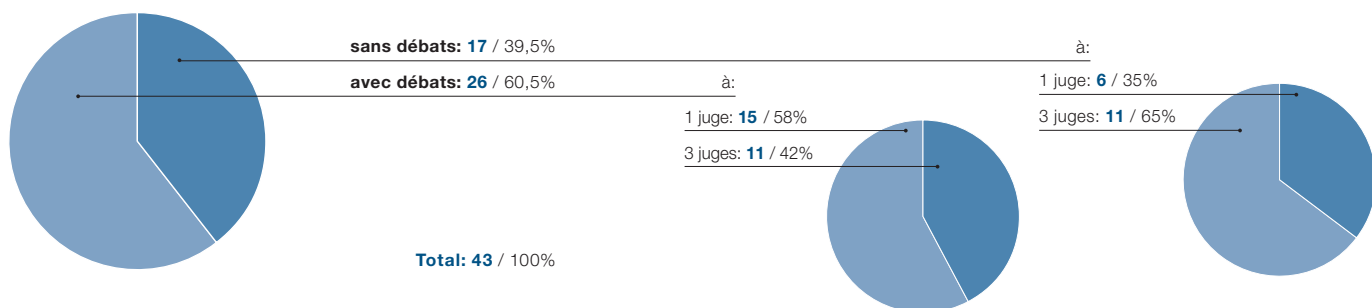
Quotients de liquidation

	Liquidation des nouvelles entrées (Q1)			Liquidation des affaires reportées (Q2)			Rapport entre les affaires liquidées et introduites (Q3)		
	Introduites en 2014	dont liquidées en 2014	dont reportées à 2015	Reportées de 2013	dont liquidées en 2014	dont reportées à 2015	Introduites en 2014	Liquidées en 2014	
Cour des affaires pénales	55	29 (52,7%)	26 (47,3%)	16	14 (87,5%)	2 (12,5%)	55	43 (78,2%)	
Cour des plaintes									
Procédure pénale	352	267 (75,9%)	85 (24,1%)	96	95 (99,0%)	1 (1,0%)	352	362 (102,8%)	
Cour des plaintes									
Entraide judiciaire internationale	363	258 (71,1%)	105 (28,9%)	139	139 (100%)	– (0,0%)	363	397 (109,4%)	
Total	770	554 (71,9%)	216 (28,1%)	251	248 (98,8%)	3 (1,2%)	770	802 (104,2%)	



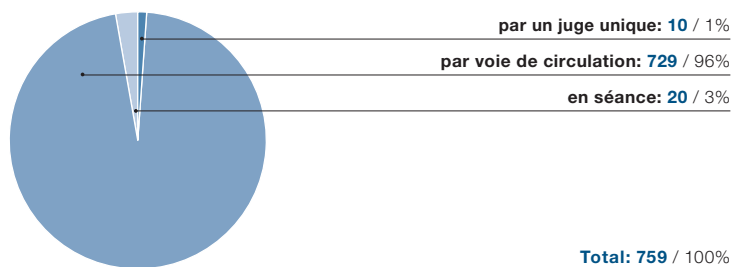
Modes de liquidation (collège de juges/décision)

	avec débats		sans débats	
	1 juge	3 juges	1 juge	3 juges
Affaires de la Cour des affaires pénales				
Poursuites pénales	14	10	3	2
Disjonctions	–	1	–	–
Demandes de révision etc.	–	–	–	–
Décisions ultérieures	–	–	2	3
Renvois par la Cour des plaintes	1	–	–	–
Renvois par le Tribunal fédéral	–	–	1	6
Total	15	11	6	11



Affaires de la Cour des plaintes

	par un juge unique	3 juges / par voie de circulation	3 juges / en séance
Procédure pénale			
Plaintes et autres demandes	10	340	10
Demandes de révision etc.	–	–	–
Décisions sur renvoi du TF	–	2	–
Total	10	342	10
Entraide judiciaire internationale			
Plaintes	–	365	10
Détention en vue d'extradition	–	21	–
Demandes de révision etc.	–	1	–
Décisions sur renvoi du TF	–	–	–
Total	–	387	10
Droit public			
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	–	–
Total	10	729	20



Répartitions des affaires entre les cours (comparaison sur 5 ans)

	Introduites					Liquidées				
	2010	2011	2012	2013	2014	2010	2011	2012	2013	2014
Cour des affaires pénales										
Poursuites pénales	22	28	30	30	40	14	28	32	37	29
Disjonctions	2	1	1	2	–	2	3	1	1	1
Demandes de révision etc.	–	–	2	–	1	–	–	2	–	–
Décisions ultérieures	4	1	10	5	7	2	3	9	6	5
Renvois par la Cour des plaintes	–	–	–	2	–	–	–	–	1	1
Renvois par le Tribunal fédéral	7	4	5	4	7	5	5	5	5	7
Total	35	34	48	43	55	23	39	49	50	43
Cour des plaintes Procédure pénale										
Plaintes et autres demandes	262	265	310	289	344	237	240	278	303	360
Contrôles téléphoniques et investigations secrètes ¹	96	–	–	–	–	96	–	–	–	–
Demandes de révision etc.	3	6	–	1	–	3	6	–	1	–
Décisions sur renvoi du TF	13	1	6	8	8	10	6	2	12	2
Total	374	272	316	298	352	346	252	280	316	362
Cour des plaintes Entraide judiciaire internationale										
Plaintes	275	297	307	374	337	326	278	304	354	375
Détention en vue d'extradition	15	15	19	11	22	15	16	17	12	21
Demandes de révision etc.	4	2	4	–	1	4	2	2	2	1
Décisions sur renvoi du TF	3	3	4	–	–	3	3	–	4	–
Recours contre les décisions du TAF en matière de droit du personnel	–	4	–	–	3	1	–	3	1	–
Total	297	321	334	385	363	349	299	326	373	397
Total général	706	627	698	726	770	718	590	655	739	802

¹ Avec l'entrée en vigueur, le 1.1.2011, du nouveau Code de procédure pénale (CPP), la Cour des plaintes n'est plus compétente pour l'approbation des décisions relevant de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et de l'investigation secrète.

Affaires liquidées selon les matières

	Poursuites pénales	Disjonctions	Décisions ultérieures	Renvoi par la Cour des plaintes	Plaintes et autres demandes	Demandes de révision etc.	Renvois par le Tribunal fédéral	Total
Affaires de la Cour des affaires pénales								
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 23 CPP	18						1	19
Infractions soumises à la juridiction fédérale sur la base de l'art. 24 CPP	10			1			6	17
Organisation criminelle (art. 260 ^{ter} CP)	3						5	8
Financement du terrorisme (art. 260 ^{quinquies} CP)								
Blanchiment d'argent (art. 305 ^{bis} CP)	4						1	5
Défaut de vigilance en matière d'opérations financières et droit de communication (art. 305 ^{ter} CP)								
Corruption (art. 322 ^{ter-octies} CP)								
Criminalité économique	3			1				4
Affaires pénales administratives	1							1
		1	5					
Total affaires de la Cour des affaires pénales	29	1	5	1			7	43
Affaires de la Cour des plaintes								
Plaintes					180		2	182
Fixation de for					36			36
Affaires de détention					17			17
Demande d'indemnisation								
Levée de scellés					22			22
Droit pénal administratif					105			105
Entraide judiciaire internationale					396	1		397
Extradition					35			35
Détention en vue d'extradition					21			21
Transfèrement								
Autres actes d'entraide					331	1		332
Délégation de la poursuite					1			1
Exécution des décisions								
Autre (EIMP)					8			8
Rapports de service de droit public (rec. TAF)								
Total affaires des Cours des plaintes					756	1	2	759
Total général	29	1	5	1	756	1	9	802

Tableau comparatif des données clés du Tribunal fédéral, du Tribunal pénal fédéral, du Tribunal administratif fédéral et du Tribunal fédéral des brevets

Membres et collaborateurs (en équivalent temps plein)

	Tribunal fédéral	Tribunal pénal fédéral	Tribunal administratif fédéral	Tribunal fédéral des brevets
Nombre de juges	38	15,23	64,25	3,35
Nombre de greffiers	132	18,13	179,35	0,9
Autres collaborateurs	146,6	23,71	109,50	1,3

Volume des affaires

Stock au début de l'année	2 511	251	4 130	37
Nombre d'affaires introduites	7 702	770	7 603	24
Nombre d'affaires liquidées	7 563	802	7 209	30
Stock à la fin de l'année	2 650	219	4 524	31
Durée moyenne de procédure (jours)	131	–	200	–
Nombre d'affaires pendantes depuis plus de 2 ans	11	1	141	5
Q1: taux de liquidation des affaires introduites en 2014	67%	72%	54%	46%
Q2: taux des affaires reportées des années précédentes et liquidées en 2014	96%	99%	75%	51%
Q3: proportion des affaires liquidées par rapport aux affaires introduites	98%	104%	95%	125%

Finances

Compte des résultats

Revenus	12 441 100	1 062 408	3 731 719	957 453 ¹
Charges	91 422 518	13 977 959	74 986 656	1 715 627
Charges de personnel	76 664 880	10 688 171	64 300 150	1 422 378
Charges de biens et services et charges d'exploitation	14 273 193	3 255 520	10 340 131	293 249
Attribution à des provisions	50 000	–	321 000	–
Amortissement du patrimoine administratif	434 445	34 268	25 375	–

Compte des investissements

Recettes	–	–	–	–
Dépenses	566 408	14 387	145 114	–
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	566 408	–	–	–

Proportion des

revenus + recettes par rapport aux charges + dépenses	13,52%	7,59%	5,00%	55,80% ¹
-------------------------------------------------------	--------	-------	-------	---------------------

Particularités

Assistances judiciaires	666 528	20 819	212 210	–
Charges de biens et services liées à l'informatique	1 940 773	391 111	2 673 389	123 508
Location de locaux	6 707 180	1 924 920	4 087 980	48 700

¹ Sans contributions de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI; CHF 758 173)